

Règlement Galopade Andrésienne 2017

La course

Le Comité des fêtes de Saint André de Seignanx organise La Galopade Andrésienne le dimanche 13 août 2017 au bourg du village. Le départ des 10 km est à 9h30. L'arrivée se situe au même endroit. Le tracé passe par des routes, sentiers et forêts. Une course enfant est ensuite prévue (1.5km), le départ est fixé à 11h00.

Condition de participation

La course est ouverte à toute personne née en 2001 ou avant. Obligation de présenter une licence FFA en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an que l'organisateur conservera. Les mineurs devront en plus justifier d'une autorisation parentale.

Tarif de l'inscription

Possibilité de pré-inscription en ligne sur pb-organisation.com (10€) et par envoi des pièces nécessaires à marie.condom@gmail.com jusqu'au vendredi 11 août. Inscription le matin-même (12€) à partir de 8h00 devant la mairie. Renseignements et infos sur galopade-andresienne.com et au 06 74 71 29 92

Retrait des dossards

Possibilité de retirer son dossard et s'inscrire la veille de la course le samedi 12 août de 17h à 19h en mairie de Saint André de Seignanx et le jour de la course à partir de 8h00.

Récompenses

Il y aura une catégorie senior (de 16 à 50 ans), une catégorie féminine, une catégorie vétéran (à partir de 50 ans). Les quatre premiers hommes et les quatre premières femmes au scratch seront récompensés par divers lots.

Un lot surprise pour le coureur tiré au sort après la course.

Il n'y a pas de classement et de catégorie pour la course enfants.

Chaque coureur, adulte comme enfant se verra offrir une collation à l'issue de la course accompagnée de rafraîchissements ainsi qu'un T-shirt (limité aux 150 premiers inscrits)

Ravitaillement

Le ravitaillement s'effectuera au 4ème et 7ème km, ainsi qu'à l'arrivée où les coureurs pourront se reposer et se restaurer.

Sécurité

La manifestation sportive est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de PREVENCIA, basé au 9 Rue des Gouverneurs, 64100 Bayonne.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour prévenir tout risque d'accident personnel pour lequel l'organisation se dégage de toute responsabilité.

Des signaleurs seront présents à chaque point sensible de la course. L'épreuve se déroule en partie sur route donc les coureurs devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. Les coureurs doivent respecter le balisage, les consignes des baliseurs et le Code de la route et s'engagent à ne rien jeter et à respecter le parcours effectué.

La course enfant sera escortée par des adultes afin de s'assurer du bon déroulement de celle-ci et de veiller à la sécurité de chaque participant.

Un membre du comité des fêtes fermera la course en vélo afin de prévenir tout éventuel incident.

La couverture médicale de la course est assurée par le sauvetage côtier d'Hossegor. Le poste de secours sera placé à la fin de la course près de la ligne d'arrivée, sur la place Andriou.

Droit à l'image

Le Comité des fêtes de Saint André de Seignanx se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de l'épreuve dans son ensemble.

Bon à savoir

Un parking est prévu à l'entrée du bourg afin de faciliter la venue et du public à la manifestation sportive.

Tous les participants ont la possibilité de se doucher dans les vestiaires de la salle polyvalente située à 100m de l'arrivée.